

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Réseaux de soins intégrés: position de l'AMG	3-5
Prix Beaulieu 2010 au président de l'AMG	6-7
Réponse de la Radio Télévision Suisse	9
Candidatures	10-12
Mutations	12
Liste officielle 2011	12
Changements d'adresses	13
Errata	13
Ouvertures de cabinets	13
Petites annonces	14
Agenda	15-16

## Deux initiatives plutôt qu'une

L'initiative «pour une caisse publique d'assurance-maladie» portée par le parti socialiste a été lancée le 1<sup>er</sup> février 2011. Elle demande la mise en œuvre de l'assurance-maladie sociale «par une institution nationale unique de droit public» constituée d'agences cantonales ou régionales. Les primes seraient fixées par canton, en fonction des coûts, ce qui mettrait un terme à la pseudo-concurrence basée sur des primes différentes et une sélection des risques. Les organes de cette institution unique comprendraient des représentants de la Confédération, des cantons, des assurés et des fournisseurs de prestations.

Il n'est donc plus question de fixer les primes en fonction du revenu, une des raisons du rejet massif (71,2% des votants) de la précédente initiative «pour une caisse maladie unique et sociale» en 2007. Pourtant, ce nouveau projet de caisse unique reste mal reçu, notamment en Suisse alémanique, et il risquerait fort de ne pas obtenir aujourd'hui la double majorité du peuple et des cantons. Votre Conseil s'est prononcé à une très forte ma-

ajorité en faveur de cette initiative et vous invite à la signer et à la faire signer. La crainte d'une centralisation institutionnelle de l'assurance-maladie nous inquiète en effet bien moins que la montée en puissance de quelques grands assureurs opaques soutenus politiquement. Quant à Santésuisse, organe faitier des assureurs-maladie, il a éclaté en plusieurs unités fonctionnelles et il devient de plus en plus difficile de savoir qui il représente réellement.

Mais pourquoi soutenir deux initiatives apparemment concurrentes? N'est-ce pas une manière d'affaiblir l'une et l'autre? J'aimerais vous rappeler ici que notre but est de mettre fin aux dysfonctionnements que nous avons longuement énumérés. L'assurance de base doit être assainie. Sur ce point, nous n'avons aucun doute. Il y a la méthode forte, celle d'en écarter totalement les assureurs actuels, c'est la caisse «publique». Les assureurs privés n'auraient donc plus que la possibilité de pratiquer l'assurance complémentaire ou d'autres branches d'assurance. Le plan B que nous avons imaginé, c'est de séparer base et complémentaire. Il ne s'agit

Signez et faites signer l'initiative

**Pour la transparence  
dans l'assurance-maladie**

en imprimant les formulaires  
de signatures sur:

[www.initiative-transparence.ch](http://www.initiative-transparence.ch)



Ä

K

ÄRZTEKASSE

C

M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins,  
un partenaire de qualité pour un avenir assuré.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · [www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch)

plus de mettre l'assurance de base entre les mains d'un acteur unique, mais d'empêcher les assureurs de sélectionner et traire le troupeau des assurés de base grâce à la complémentaire, et vice versa. Si la base ne présente plus d'intérêt pour les grands assureurs, il est possible que le résultat final soit le même mais il s'imposera alors naturellement. L'alternative reste cependant ouverte.

Ces deux initiatives visent donc le même but, mais en empruntant des chemins différents. L'initiative *Transparence* est moins contraignante, mais elle court le risque de ne pas aboutir faute de militants dans nos rangs même si la FMH compte 35 000 membres. La caisse publique bénéficie d'un plus large soutien pour la récolte de signatures, notamment celui de la Fédération romande des consommateurs, mais elle risque d'être rejetée par le souverain. Deux jokers valent donc mieux qu'un. Mais ne perdons pas de vue que l'objectif premier est de porter la question une nouvelle fois devant le peuple. Ce sont donc bien les deux initiatives qu'il faut signer, sans aucune hésitation. Si le peuple rejette la caisse publique, l'initiative *Transparence* nous donne une chance de plus.

Il y a un point sur lequel nous avons pas de doute. L'assurance-maladie obligatoire ne nous donne pas satisfaction: trop complexe, trop fouineuse, trop puissante, trop peu solidaire. Et rien ne nous annonce un changement prochain. C'est pourtant par elle que la plupart de nos prestations sont payées. Nous en sommes étroitement dépendants, patients ou soignants et le Parlement a fait la preuve de son incapacité à réformer l'assurance-maladie. Il ne faut donc pas laisser passer cette double occasion. C'est un pas essentiel vers le rétablissement de la confiance dont nous avons besoin pour faire évoluer notre système de soins, pour oser des changements sans crainte de tomber dans de nouveaux pièges.

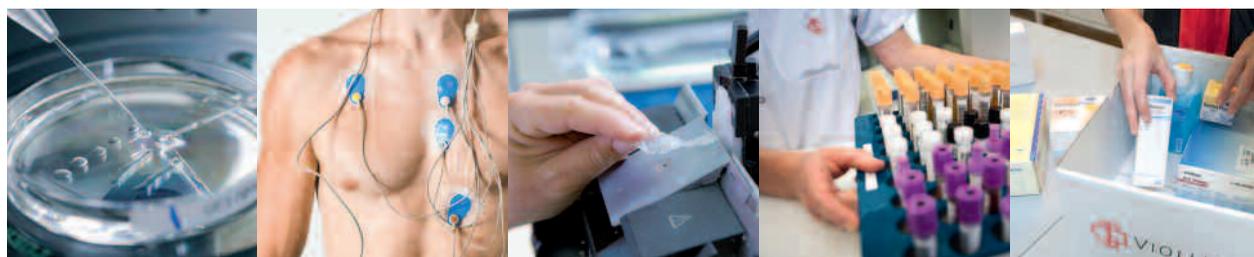
SIGNEZ ET FAITES SIGNER  
CES DEUX INITIATIVES!

[www.initiative-transparence.ch](http://www.initiative-transparence.ch)  
[www.caissepublique.ch](http://www.caissepublique.ch)

Pierre-Alain Schneider



## Unique en médecine de laboratoire



Assisted Reproductive  
Technologies (ART)

Cardiologie

Pathologie

Diagnostic clinique  
de laboratoire

Dispositifs médicaux

Depuis 1953, il est de notre devoir de renforcer votre succès et votre assurance dans les domaines de la prévention, du diagnostic et de la thérapie. L'entreprise familiale Viollier est reconnue pour sa fiabilité, ses innovations constantes et son partenariat étroit et durable. Un esprit de pionnier et une passion pour la prestation de service en médecine de laboratoire doivent vous convaincre de devenir des ambassadeurs Viollier enthousiastes.

**Vous aussi, laissez-vous séduire !**

**Viollier Genève SA** | Rue Viollier 4 | 1207 Genève | T +41 (0)22 849 85 85 | F +41 (0)22 849 85 86  
contact@viollier.ch | [www.viollier.ch](http://www.viollier.ch) | [Détail comme vision](#)

# Réseaux de soins intégrés:

position de l'Association des médecins du canton de Genève

## Préambule

L'organisation des soins en réseaux intégrés n'est pas nouvelle. Les économies réalisées reposent principalement sur une sélection des risques. Nous ne croyons pas qu'un gain important soit réalisable en généralisant la prise en charge en réseaux. L'objectif principal étant la réduction des coûts, le risque est important que les règles imposées induisent un rationnement des soins ou une baisse de qualité contraires à l'éthique médicale.

**Par conséquent, un recours accru aux soins en réseaux n'est pas opportun. Il ne serait acceptable qu'aux conditions définies ci-après.**

Les réseaux de soins intégrés (*managed care*) constituent une forme d'organisation des soins ambulatoires qui connaît actuellement un intérêt important. Les politiques et des économistes de la santé y voient une chance de réduire les coûts des soins en optimisant les processus de prise en charge.

Les réseaux n'imposent pas une organisation différente du cabinet médical. Les cabinets individuels, les groupes de plusieurs médecins, ou les centres de soins avec de multiples collaborateurs peuvent y participer.

Une partie du corps médical soutient activement les réseaux de soins intégrés. Il s'agit principalement de médecins qui sont engagés activement dans la création et la gestion de certains réseaux. Certains jeunes médecins sont également séduits par les réseaux qui leur permettent d'accéder à une clientèle plus large.

Jusqu'à présent, les réseaux ont attiré principalement des assurés bien portants préoccupés de réduire leurs primes. L'expérience du *managed care* aux Etats-Unis a par ailleurs montré que les assurés malades tendent à quitter le réseau lorsqu'ils font l'expérience des limitations imposées aux soins.

Le Parlement a exprimé la volonté d'inciter désormais les malades chroniques et tous les assurés coûteux à adhérer à un réseau de soins intégrés afin d'optimiser leur prise en charge. Il suppose ainsi que les soins de ces patients sont moins bien organisés en dehors des réseaux et qu'une économie substantielle peut être réalisée. Pour inciter les malades chroniques à adhérer, il prévoit non seulement une réduction de prime, mais

une importante réduction du pourcentage de la quote-part et de son plafond.

Les assureurs-maladie s'opposent à l'obligation de proposer un modèle d'assurance "soins intégrés" dans tous les cantons car ces modèles sont insuffisamment ou non développés dans certaines régions. Ils peuvent aussi craindre que la généralisation de ces modèles d'assurance attire des assurés coûteux avec des conditions qui ne permettraient plus de couvrir les coûts.

De leur côté, de nombreux médecins y voient un moyen détourné de restreindre leur liberté thérapeutique dans le seul but de réduire les coûts et les mettre en demeure, sous peine de sanction économique, de prendre des décisions contraires à l'éthique. Ils redoutent également une pression économique qui menacerait la pratique indépendante en cabinet.

En fait, les médecins fonctionnent depuis longtemps en réseaux, soit de manière informelle pour les cas lourds qui nécessitent le recours à d'autres spécialistes, soit dans le cadre des réseaux existant depuis plus de dix ans. Ils comprennent donc mal comment la généralisation de la prise en charge en réseaux peut permettre une économie importante sans introduire une limitation d'accès à certains soins.

## 1. Compensation des risques

**Une compensation affinée des risques doit impérativement être mise en place en même temps que les incitatifs en faveur des réseaux de soins intégrés.**

**L'économie réalisée par le réseau ne doit reposer que sur une gestion efficace des soins et non sur une sélection des risques.**

Une compensation affinée des risques tenant compte entre autres de la morbidité doit impérativement être mise en place en même temps que les incitatifs encourageant l'adhésion à un modèle d'assurance soins intégrés. Elle doit rendre la sélection des bons risques inopérante.

Les soins intégrés ne méritent un soutien que dans la mesure où ils permettent des économies réelles. Une évaluation non biaisée est nécessaire.

## 2. Incitatifs

**Les incitatifs en faveur des soins intégrés doivent être identiques pour tous les réseaux et proportionnels aux économies effectivement réalisées.**

**La solidarité entre assurés selon les différents modèles doit être préservée et nul ne peut être discriminé du fait de sa non-adhésion.**

Les incitatifs à adhérer au réseau, notamment la réduction de prime et la quote-part réduite ne doivent pas induire une désolidarisation par rapport aux assurés hors réseau. Les avantages ne devront donc pas dépasser à terme le bénéfice réellement obtenu par la gestion des soins dans le cadre d'un réseau.

Dans la mesure où l'objectif est une amélioration globale de l'efficacité et de la qualité des soins, les incitatifs doivent être identiques pour les différents types de réseaux. Les assurés qui n'adhèrent pas à un réseau ne doivent pas être discriminés.

### 3. Gestion des réseaux

**Le pilotage doit être confié à des médecins actifs dans le réseau. Ceux-ci font preuve d'indépendance. Ils tiennent compte en premier lieu de la qualité des soins et des connaissances scientifiques.**

**Le rôle du médecin-conseil de l'assureur est délégué aux médecins gestionnaires du réseau.**

La création d'un réseau, sa gestion et les décisions de pilotage relèvent de manière prépondérante de décisions médicales. Elles doivent donc être confiées à des médecins actifs dans le réseau secondés des collaborateurs administratifs et techniques nécessaires. Ces médecins n'auront pas d'intérêt personnel au résultat économique du réseau au-delà de celui des autres collaborateurs du réseau. Leurs décisions seront guidées en premier lieu par les connaissances scientifiques et par l'éthique médicale.

Le rôle du médecin-conseil de l'assureur est délégué aux médecins gestionnaires du réseau. Ceux-ci seront notamment attentifs à la qualité de la prise en charge des patients traités dans des structures extérieures au réseau, notamment en cas d'hospitalisation.

### 4. Coresponsabilité budgétaire

**Pour tous les réseaux, la coresponsabilité budgétaire est facultative. Elle n'est pas une condition à la reconnaissance d'un réseau de soins intégrés. Le bénéfice est à disposition du réseau et de ses prestataires.**

**Une responsabilité budgétaire de type budget global est exclue.**

On entend par coresponsabilité budgétaire une participation limitée du réseau au bénéfice ou au déficit par rapport à un objectif budgétaire défini. Cette responsabilité est assumée par le réseau qui ne peut la reporter sur

ses membres. Le bénéfice éventuel doit être consacré à l'amélioration du fonctionnement du réseau, notamment à la formation continue des prestataires.

Pour les réseaux, la coresponsabilité budgétaire est facultative. Elle ne peut être imposée aux réseaux de soins intégrés.

Une responsabilité budgétaire similaire à un budget global ou susceptible de mettre le réseau en péril parce qu'elle dépasse sa capacité économique est exclue.

### 5. Contrats

**Le réseau conclut des contrats de soins intégrés avec les assureurs-maladie d'une part, et avec les médecins d'autre part. Les contrats directs entre assureurs et médecins sont exclus.**

**Les assureurs-maladie sont tenus de contracter avec tous les réseaux de soins intégrés qui remplissent les critères de qualité.**

**Les médecins contractant avec un réseau peuvent traiter tous les patients affiliés au réseau.**

Les contrats sont conclus entre le réseau et les assureurs-maladie. Ils s'appliquent à l'ensemble des prestations du réseau pour tous les assurés. Les différents modèles de rémunération prévus par la LAMal sont applicables entre le réseau et les assureurs.

Les médecins participant au réseau concluent un contrat avec le réseau qui leur permet de prendre en charge l'ensemble des patients affiliés au réseau selon les règles générales définies par le réseau. Aucun contrat direct entre assureur-maladie et prestataire ne peut être conclu.

### 6. Rémunération des prestataires

**Les prestataires du réseau exerçant à titre indépendant sont rémunérés au temps ou à l'acte, à des conditions qui sont au moins égales au tarif des soins ambulatoires hors réseaux.**

Les prestataires affiliés au réseau peuvent travailler à titre dépendant ou indépendant.

Les prestataires exerçant à titre indépendant sont rémunérés au temps ou à l'acte, en respectant au minimum les conditions tarifaires conventionnelles ou imposées par l'autorité pour les prestations ambulatoires. Il sera notamment tenu compte des principes d'économie d'entreprise.

Une rémunération équitable doit être fournie par le réseau dans tous les cas. Le réseau ne peut user de sa position dominante pour imposer des conditions moins favorables à ses membres.

Les charges de pilotage du réseau donnent lieu à une rémunération distincte.

### 7. Transparence des résultats

**Les résultats et statistiques du réseau sont accessibles à tous les médecins qui en sont membres.**

Les médecins membres du réseau sont informés de manière complète et transparente des résultats du réseau. Ils ont accès à leurs données personnelles et à celles de l'ensemble du réseau. Ils peuvent obtenir sans frais des analyses complémentaires pertinentes avec l'objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau et non de contrôler ou sanctionner des membres.

### 8. Formation continue

**Le réseau assume une responsabilité dans la formation médicale continue de ses membres. Il finance lui-même la formation qu'il impose à ses membres dans le but d'optimiser les pratiques au sein du réseau. Il s'engage en faveur d'une qualification élevée de ses membres.**

Le réseau assume une responsabilité dans la formation continue des médecins qui en sont membres, chacun en restant personnellement responsable. Le réseau finance lui-même, au moyen du résultat des économies réalisées, la formation qu'il impose à ses membres dans le but d'optimiser les pratiques. Il s'engage également en faveur d'une qualification professionnelle élevée de ses membres.

### 9. Liberté d'adhésion du médecin

**Un médecin peut adhérer à un ou plusieurs réseaux.**

**Le médecin non membre du réseau auquel des patients sont référés n'est pas soumis aux règles du réseau.**

Chaque médecin peut demander à être admis comme prestataire de soins d'un ou de plusieurs réseaux. Il ne peut être inclus contre son gré. Les membres du réseau peuvent adresser des patients à des médecins non membres en fonction des besoins. Ces médecins ne sont pas liés par les règles particulières imposées aux membres du réseau.

### 10. Liberté d'adhésion de l'assuré

**A la fin de chaque année, les assurés sont libres de contracter une assurance «soins intégrés» quel que soit leur état de santé, ou d'en sortir sans pénalité.**

La personne qui demande à adhérer à un modèle d'assurance de soins intégrés ne peut être refusée par l'assureur-maladie. S'agissant de l'assurance-maladie

obligatoire, il n'y a ni réserve, ni examen du risque. L'assuré doit être clairement informé des contraintes inhérentes à ce modèle particulier d'assurance. Il peut changer de modèle à la fin de chaque année, sans pénalité.

### 11. Liberté de choix du médecin

**Le patient peut choisir librement son médecin de confiance parmi les membres du réseau. Le réseau doit proposer un choix suffisant de médecins.**

**L'accès direct aux gynécologues, ophtalmologues, pédiatres et psychiatres est garanti. En cas d'urgence, l'accès au médecin ou au service d'urgence le plus proche est également libre.**

Le patient qui a opté pour un modèle d'assurance «soins intégrés» est libre du choix de son médecin de confiance parmi les affiliés au réseau. L'offre du réseau doit comprendre un choix suffisant de médecins de premier recours. Les critères de proximité seront pris en compte.

Les critères du choix d'un spécialiste par un médecin de premier recours du réseau sont définis exclusivement en fonction des besoins médicaux.

L'accès direct aux gynécologues, ophtalmologues, pédiatres et psychiatres est garanti sans passer par un gate keeper. Il en va de même en cas d'urgence médicale.

### 12. Éthique médicale et qualité des soins

**Les réseaux respectent l'éthique médicale et les recommandations scientifiquement établies. Ils n'appliquent aucun rationnement des soins ni discrimination de certaines catégories de patients.**

Les réseaux de soins intégrés ne peuvent constituer un moyen détourné d'imposer un rationnement des soins diagnostiques et thérapeutiques. Les malades ont droit à un traitement adapté à leurs besoins, quels que soient leurs maladies ou leur âge. Les réseaux s'engagent au strict respect de l'éthique médicale et des recommandations scientifiquement établies.

*Adopté à l'unanimité par le Conseil de l'AMG le 14 février 2011.*

## Prix Beaulieu 2010 au président de l'AMG



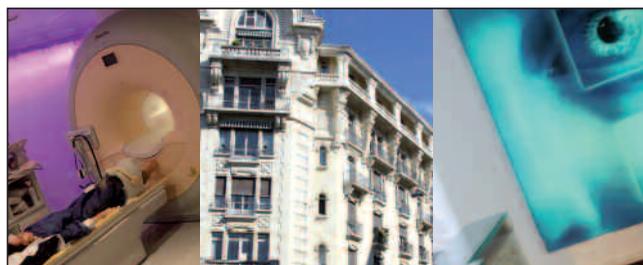
Le Dr Nicolas von der Weid remet le prix Beaulieu au Dr Schneider

En date du 20 novembre 2010, le président de la Société médicale de Beaulieu (SMB), le Dr Nicolas von der Weid, a remis le Prix Beaulieu 2010 au Dr Pierre-Alain Schneider,

der, président de l'AMG, pour son engagement dans la médecine libérale. Dans le *Bulletin de la SMB* du mois de janvier 2011, le Dr von der Weid relate en ces termes la cérémonie de remise de ce prix: «A la fin de ces Entretiens, ce fut un devoir bien doux que de remettre le Prix de Beaulieu au Dr Pierre-Alain Schneider, notre père à tous, puisqu'il préside l'Association des médecins genevois (AMG). Par ce prix, nous voulions remercier le Dr Schneider pour son engagement, sans faille, et son labeur acharné qu'il met dans la défense de notre profession, si malmenée».

Pour sa part, le Dr Schneider a remercié et commenté la remise de ce prix en ces termes :

«Il y a des jours où on a l'impression de ramer sans avancer dans un marécage encombré de vase et d'algues exubérantes. Il y a heureusement les encouragements et coups de main de collègues qui vous redonnent vigueur. Et maintenant ce courrier du président von der Weid qui m'annonce que la Société médicale de Beaulieu me dé-



RADIOLOGUES FMH • Dsse Stéphanie Besse • Dsse Barbara Stryjenski  
 • Dr Alex Troxler  
 CARDIOLOGUE FMH • Dsse Monica Deac

**medimage**  
 imagerie médicale

IRM 1.5 Tesla  
 CT 64 barrettes  
 Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée  
 Échographie Doppler  
 Mammographie digitalisée  
 Imagerie cardiovasculaire non invasive  
 Ostéodensitométrie  
 Archivage numérique  
 Traitement radiologique de la douleur

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 18 H**

1 route de Florissant 1206 GENEVE  
 • Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70  
 • Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch

1005631



CLINIQUE GENEVOISE  
 DE MONTANA

## Pour votre santé, prenez de l'altitude

**Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :**

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

**Admissions sous 48h**

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

**VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES**



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Clinique genevoise de Montana  
 Impasse Clairmont 2  
 3963 Crans-Montana

1005496

cerne son prix, un prix que je doute mériter, car il n'y a rien d'exceptionnel à vouloir défendre la médecine libérale. Mais ça fait du bien de réaliser que nous sommes nombreux à tirer sur la corde, même quand le bateau est méchamment ensablé. Je reçois donc l'honneur que vous me faites avec une grande reconnaissance.

Quel contraste avec les propos récents d'un ancien conseiller fédéral, aussi radical qu'incapable de rentrer dans le rang, qui nous qualifiait de médecins socialistes en parlant de notre initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie!* Il faut certainement y voir un compliment car, si nos convergences «socialistes» sont fréquentes, c'est bien parce que notre premier souci, c'est notre patient, quels que soient son rang, son âge, son origine. J'ajouterai ma conviction que la médecine n'est pas et ne doit pas être inféodée à une théorie politique. Elle doit s'exercer librement, avec conscience, sous le contrôle des pairs.

Or je devine que le rêve de bien des hommes politiques doit être de soumettre cette corporation rebelle qui les empêche de corriger, comme ils l'entendent, les vices de notre système de santé. D'abord en la privant des moyens de s'autocontrôler. Il reste bien à la FMH un rôle dans l'établissement des programmes de formation postgrade et dans le contrôle de la formation continue, mais son

poids diminue. Nos titres postgrades sont maintenant fédéraux et la prochaine étape pourrait bien être d'en fixer les exigences sans prendre notre avis. Exclure un membre pour violation grave du *Code de déontologie de la FMH* est devenu difficile, et peu dissuasif. La vérification que nos pratiques sont économiques est confiée aux assureurs-maladie. Puis il y a la limitation des installations. Et la saga des tarifs. Où sont les règles d'économie d'entreprise inscrites dans la LAMal? La croissance des dépenses de santé est certes importante, mais vous ne m'enlèverez pas l'impression qu'il s'agit surtout d'éviter que le secteur économique de la santé, si florissant, prenne la place des autres.

Une profession libérale doit s'exercer de manière autonome, avec un esprit libre. Et cette autonomie implique d'être responsable, de s'engager à pratiquer avec rigueur. Peut-être trouverez-vous mon discours très calviniste. Mais n'est-ce pas Calvin qui a permis le développement de la banque à Genève en imposant des règles de bonne conduite sans lesquelles les affaires n'auraient pu connaître un pareil essor? Certaines grandes banques semblent l'avoir oublié. Ne les imitons pas et restons fidèles à Hippocrate, rigoureux et respectueux de celui qui a besoin de nous.»

Source: *Bulletin de la SMB* n° 4, janvier 2011

Orthèses | Prothèses | Ortholaser CFAO | Chaussures orthopédiques | Compression | Fauteuils roulants

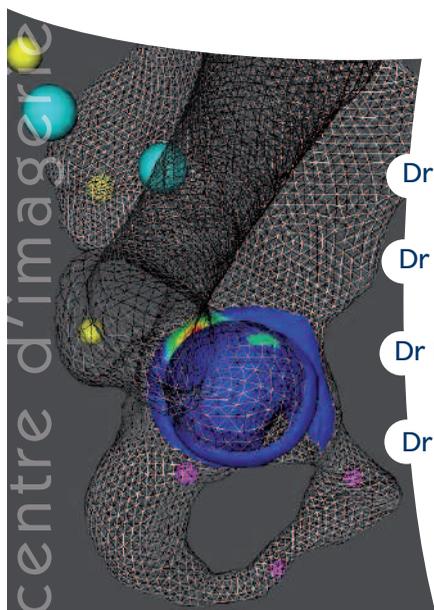
# L'équilibre avant tout

**20 ANS**

**DR** Daniel Robert  
ORTHOPÉDIE SA  
Orthopédie et solutions de réadaptation

NYON Route de Divonne 46 - T. 022 365 52 60 | GENÈVE Liotard 5bis - T. 022 340 45 45 | [www.orthopedie-robert.ch](http://www.orthopedie-robert.ch)

1005629



## Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,  
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,  
Traitement radiologique de la douleur

  
**rive droite sa**  
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève  
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51  
info@cird.ch • www.cird.ch

1005505

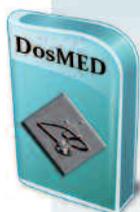
# Simplifiez le suivi de vos patients

  
**PSIPI SA**  
Informatique médicale

Offre des solutions fiables, conviviales et innovantes.

route de Thonon 152A • 1222 Vézenaz  
t. +41 22 884 33 88 • f. +41 22 884 33 89  
info@psipi.ch • www.psiipi.ch

1005565



### DosMED

Logiciel permettant la gestion informatisée de vos dossiers médicaux et optimisant la gestion administrative de votre cabinet.



### PsiMED

Logiciel optimisant la gestion administrative de votre cabinet.



### PsiMED lite

Logiciel monoposte simplifiant la gestion administrative des physiothérapeutes ainsi que des psychologues et psychiatres.

Psiipi propose d'autres solutions informatiques pour répondre à des besoins spécifiques, ainsi que des services d'hébergement informatique, de facturation et de secrétariat médical. **Demandez une démonstration de nos produits**, compatibles Windows, Mac et Linux.

## Réponse de la Radio Télévision Suisse

*Dans notre dernier numéro (édition de janvier-février 2011), nous publions la lettre ouverte que le président de l'AMG avait adressée au directeur général de la SSR, M. Roger de Weck, à propos du TJ du 13 janvier 2011. Nous publions ici la réponse, du 8 février 2011, que nous avons reçue de M. Bernard Rappaz, rédacteur en chef de l'Actualité à la RTS. Chacun appréciera... (réd)*

Genève, le 8 février 2011

Monsieur,

Roger de Weck m'a transmis votre courrier du 26 janvier qui a retenu toute notre attention.

Ce sujet diffusé le 13 janvier au 19h30 de la TSR sur les abus de certains médecins ne visait évidemment pas à nuire à l'image des médecins mais à apporter une pierre au débat sur la hausse des coûts de la santé.

Ce sujet a été réalisé à la suite d'un travail d'enquête minutieux, la journaliste a en main les documents qui montrent notamment qu'un généraliste a facturé le double de la moyenne de Santésuisse pour cette catégorie de médecins et pour ce canton. Quant au médecin accusé d'avoir travaillé l'équivalent de 26 heures dans une journée, il s'agit bien d'un seul médecin, et non comme vous le laissez entendre, d'un cumul des prestations de plusieurs médecins.

Dans l'introduction du sujet, le présentateur parle de «cas extrême», et donc ne généralise pas du tout ces pratiques de surfacturation à tous les membres de la corporation. Je ne pense donc pas qu'on puisse en déduire que ce genre de pratique est fréquente.

Au niveau de la déontologie et de l'éthique, nous avons respecté la présomption d'innocence puisque ni le nom, ni même la spécialité du médecin n'ont été divulgués.

Comme vous le soulignez, Assura ne fait plus partie de Santésuisse et n'a donc en principe plus accès aux données des autres membres de Santésuisse. Mais dans le cas du médecin qui aurait travaillé 26 heures dans une journée, Assura s'est alliée avec d'autres assureurs pour étudier attentivement ses factures.

La comparaison des deux pédiatres a été faite sur plusieurs années. Ces pédiatres travaillant dans le même cabinet, les familles consultent l'un ou l'autre, notamment en cas d'absence de leur médecin de référence. Or plusieurs familles nous ont démontré que l'un des pédiatres facture régulièrement 20 à 30 francs de plus que son collègue pour des prestations similaires.

Enfin, l'interview de Monsieur de Haller a bien été enregistrée sur le thème des facturations abusives. Les trois cas mis en avant dans le sujet du Journal lui ont été présentés. Si l'interview a été réalisée quelques semaines avant la diffusion du sujet, c'est parce que le travail d'enquête et de mise en forme du sujet a pris un certain temps, conformément aux standards de fabrication d'un sujet d'enquête télévisuel.

En espérant vous avoir apporté des éléments d'information utiles, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bernard Rappaz  
Rédacteur en chef de l'Actualité



**Streptop A**  
79.50 CHF  
Kit de 20 tests

### Les meilleurs tests rapides

Et bien plus sur [www.cadumed.ch](http://www.cadumed.ch)



**Prélude - test de grossesse**  
Sur sérum ou urines - Sens. 20UI/L  
2.- CHF/test  
Kit de 20 tests

57, av. Wendt  
1203 Genève



**InfluenzaTop A&B**  
Sensible à toutes les souches, y compris H1N1  
Action spéciale : 9.80 CHF/test  
Kit de 10 tests

## CaduMed

Tél.: 022 949 1330  
Fax : 022 340 3651  
info@cadumed.ch



## Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Javier BARTOLOMEI  
CTB / CS Servette (HUG)  
Rue de Lyon 89-91, 1203 Genève  
Né en 1972, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1997  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2006

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1997, il a travaillé 3 ans en médecine somatique à Neuchâtel et en Valais. Puis il a suivi une formation de psychiatrie-psychothérapeute aux HUG. Actuellement spécialiste en psychiatrie-psychothérapie, il travaille toujours aux HUG.

Dr Frédéric BENOIT-GONIN  
Permanence Vermont Grand-Pré  
Rue de Vermont 9A, 1202 Genève  
Né en 1957, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1988 (France), reconnu en 2003  
Titre postgrade oto-rhino-laryngologie, 1988 (France), reconnu en 2003

Formation médicale à la Faculté de médecine de Grenoble, puis interne à l'Hôpital d'Annecy de 1986 à 1990. Diplômé ORL en 1988. Il s'installe à Ferney-Voltaire en 1990 en cabinet libéral. Validation postgrade en 2003. Depuis 2008, il exerce une activité de consultant à la Permanence de Vermont Grand-Pré à Genève.

Dr Taoufik BEKRI  
HUG – Département gynécologie  
1211 Genève 14  
Né en 1967, nationalité tunisienne  
Diplôme de médecin en 1999 (Tunisie) et diplôme fédéral en 2009  
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 2009

Après ses études de médecine à Tunis, il commence sa formation en gynécologie-obstétrique à Tunis, puis à Besançon et à Nancy où il a été nommé chef de clinique. Il complète par la suite sa formation à Genève aux HUG où il est chef de clinique depuis 2004. Il est diplômé de la Faculté de médecine de Tunis en 1999 (doctorat de médecine) et spécialiste en gynécologie-obstétrique en 2000. Il obtient son diplôme de médecin et son titre postgrade en



## ID Imagerie & Développement

Qualité • Disponibilité • Service

[www.imagerive.ch](http://www.imagerive.ch)

- Cone-beam CT et radiologie dentaire
- CT volumique multibarrettes (scanner)
- Dépistage
- Echographie / Doppler
- Imagerie interventionnelle
- IRM (résonance magnétique) 1,5 T
- Mammographie numérique
- Minéralométrie / Ostéodensitométrie
- Radiologie numérique
- Scintigraphie osseuse (médecine nucléaire)




**Prise de rendez-vous : 022 818 58 58**

Dr G. Adler • Dr F. Baruchel • Dr Ph. Braudé • Dr F. Couson  
Dr N. Dfouni • Dr G. de Geer • Dr J.-F. Guillet • Dr M. Martins-Favre  
Dr B. Ody • Dr J.-Ch. Piguet • Dr S. Sintzoff • Dr S. Vukanovic



IMAGERIE & DEVELOPPEMENT  
GENEVE



INSTITUT DE RADIOLOGIE  
SPECIALISEE



INSTITUT DE RADIOLOGIE  
LA COLLINE

Rue de Rive 1 – 1204 Genève

Av. de Beau-Séjour 6 – 1206 Genève

gynécologie-obstétrique en 2009. Il est détenteur de plusieurs formations complémentaires en chirurgie gynécologique, échographie gynécologique et obstétricale, médecine foeto-maternelle et médecine de la reproduction.

Dr Anne BRAWAND BRON  
HUG – Service de médecine de premiers recours  
1211 Genève 14  
Née en 1972, nationalités suisse et espagnole  
Diplôme de médecin en 1998  
Titre postgrade de médecine interne, 2010

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, elle a effectué son travail de thèse en recherche fondamentale auprès du Pr C.A Meier et débuté sa formation d'interniste au service de médecine interne des HUG. Un séjour de quatre années à Berne lui a donné l'opportunité de travailler à l'Inselspital en néphrologie et deux ans à Neuchâtel en psychiatrie adulte et psychogériatrie. De retour à Genève en 2004, elle a poursuivi sa formation dans le service d'enseignement thérapeutique pour maladies chroniques et dans le service de médecine de premiers recours où elle exerce en tant que cheffe de clinique depuis trois ans. Elle s'installera en cabinet privé d'ici la fin de l'année.

Dr Juliane DE SEPIBUS FRANÇOIS  
Boulevard Helvétique 26, 1207 Genève  
Née en 1961, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1988  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2001

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève, elle a effectué 3 ans de psychiatrie adulte (IUPG). Elle a poursuivi sa formation de pédopsychiatre au Service médicopédagogique et au SPEA (Guidance infantile). Actuellement spécialiste en pédopsychiatrie, elle est installée en ville à plein temps depuis octobre 2010.

Dr Eric GERSTEL  
HUG – Service de médecine interne générale  
1211 Genève 14  
Né en 1972, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1997  
Titre postgrade de médecine interne, 2005

Après avoir effectué ses études de médecine à la Faculté de Genève et obtenu le diplôme fédéral de médecin en 1997, il a réalisé une formation en médecine interne en Valais et aux HUG. Il a exercé durant 8 ans la fonction de chef de clinique en médecine interne et aux soins intensifs (hôpital de Sion, puis HUG). Il a obtenu un titre de spécialiste en médecine interne en 2005, un doctorat en 2006 et un master en santé publique en épidémiologie à l'université de Washington en 2007. Depuis 2009, il occupe le poste de médecin adjoint du chef de service au Service de médecine interne générale des HUG. Il est également médecin consultant externe au Service d'épidémiologie, membre de la Commission d'éthique de la recherche et membre du Comité éditorial du journal Forum médical suisse.

Dr Grégoire RUBOVSKY  
Groupe médical d'Onex  
Route de Loëx 3  
1213 Onex  
Né en 1974, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2000  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2009

Après avoir effectué ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, il est parti effectuer un approfondissement dans les traitements des troubles de la personnalité au McLean Hospital, Harvard à Boston. De retour en Suisse, il a repris une consultation de psychiatrie de liaison pour finalement devenir médecin adjoint responsable de l'Unité des urgences psychiatriques à Genève en 2008. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, il est installé au Groupe médical d'Onex.

Dr Alessandra SPADA  
Née en 1971, nationalités suisse et italienne  
Diplôme de médecin en 1997  
Titre postgrade en médecine interne, 2010

Née à Genève, elle y suit ses études de médecine. Elle obtient son diplôme de médecin en 1997. Sa formation postgraduée en médecine interne a débuté à Vevey à l'Hôpital Riviera, s'est poursuivie dans le canton de Genève à l'Hôpital de la Tour, puis aux HUG. Elle s'installera en cabinet privé début 2011.



SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7!  
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

Dr Maria Gabriella VINCENTI  
HUG – Service de cardiologie  
1211 Genève 14  
Née en 1975, nationalité italienne  
Diplôme de médecin en 2001 (Italie), reconnu en 2008  
Titre postgrade en cardiologie, 2005 (Italie), reconnu en 2008

Après avoir suivi ses études à Perugia, Italie, elle a obtenu le titre de spécialiste en cardiologie en 2005 dans la même université. Dès son arrivée à Genève en 2007, elle a effectué un post-doctoral research fellowship aux HUG dans le domaine de l'imagerie cardiaque (financé par la Société italienne de cardiologie et par la Société européenne de cardiologie) jusqu'en 2009. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle travaille comme médecin interniste dans le service de cardiologie des HUG.

## Admission à la qualité de membre actif à titre associé

(médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1) :

Dr Laurence WASEM  
Ochettaz 12, 1025 Saint-Sulpice  
Née en 1962, nationalité suisse  
Diplôme de médecin, 1991  
Titre postgrade de médecin du travail, 2004

Diplôme de médecin obtenu à Genève en 1991. Assistanat en Valais, Neuchâtel et Vaud. Formation en médecine du travail à l'Institut de santé au travail. – obtention du titre FMH de médecine du travail en 2004. Cheffe de clinique à l'IST (Lausanne-2005). Entre février 2005 et fin mars 2010, médecin cantonal adjoint de l'Etat de Vaud. Indépendante depuis avril 2010. Mandat de médecine du travail pour Givaudan (Vernier) dès 2011. Vice-présidente de la Société suisse de médecine du travail.

## Mutations

**Nouveaux membres** (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Moez BELDI, Alain FORSTER, Cédric GILLABERT, dès le 21 février 2011.

**Membres en congé** (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans ; le congé part du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet suivant la demande ; libération de cotisation pendant la durée du congé ; demande de prolongation possible, art. 9):

Dr Michèle CASTANIER, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Membres passifs** (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

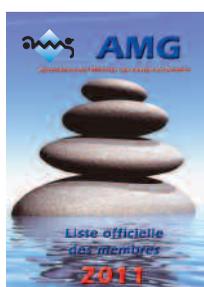
Dr Bernard MIEGE, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail** (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Laurence WASEM, médecin du travail de Givaudan.

## Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr René WISMER, survenu le 1<sup>er</sup> février 2011, et du Dr Renato LODI, survenu le 21 février 2011.



## La Liste officielle des membres 2011 est disponible

La *Liste officielle des membres 2011* a été distribuée à tous nos membres actifs.

Les membres passifs qui la désirent peuvent l'obtenir gratuitement au secrétariat, tél. 022 708 00 21, courriel [pf@amge.ch](mailto:pf@amge.ch).

Les exemplaires supplémentaires peuvent être commandés au prix de 30 CHF la pièce.

## Changements d'adresses

### Le Dr Andrea AMICO,

Spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, ne consulte plus au chemin des Grangettes 7, mais à la Clinique des Grangettes, cabinet médical, route de Chêne 11, 1207 Genève.  
Téléphone (nouveau): 022 787 07 65, fax (nouveau): 022 787 07 69.

### Le Dr Serge AUBERSON,

Spécialiste ORL, ne consulte plus à la promenade des Artisans 24, mais à la rue Antoine-Verchère 6, 1217 Meyrin.  
Téléphone (nouveau): 022 782 66 16, fax (nouveau): 022 782 66 17.

### Le Dr Mohamed BAHAA EL DINE,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus rue de l'Athénée 34, mais au chemin des Deux-Communes 10, 1226 Thônex.  
Téléphone (inchangé): 022 347 20 02, fax (inchangé): 022 347 20 02.

### Le Dr Rose Marie COHEN,

Spécialiste en médecine générale, ne consulte plus à la rue Giovanni-Gambini 1, mais à la route de Malagnou 39, 1206 Genève.  
Téléphone (inchangé): 022 839 80 93.

### Le Dr Melisande KELLEY,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus au chemin Malombré 5, mais à l'avenue William-Favre 26, 1207 Genève.  
Téléphone (nouveau): 022 735 75 00

### Le Dr Didier QUINODOZ,

Spécialiste ORL, ne consulte plus à la promenade des Artisans 24, mais à la rue Antoine-Verchère 6, 1217 Meyrin.  
Téléphone (nouveau): 022 782 66 16, fax (nouveau): 022 782 66 17

### Le Dr Veerle VAN MEIR,

Spécialiste en médecine interne, ne consulte plus à la rue des Pierres-du-Niton 17, mais à la rue de la Fontenette 23, 1227 Carouge.  
Téléphone (inchangé): 022 700 07 78, fax (inchangé): 022 700 07 51

## Seconde adresse professionnelle:

Le Dr Magali GUETTY-ALBERTO informe qu'elle consulte les mardis après-midi au groupe médical de Versoix, chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix, tél. 022 700 02 10.

## Errata

Dans la *Lettre de l'AMG* de janvier-février 2011 nous avons indiqué par erreur :

- 1) que le Dr Dimitrie Pavel STANESCHI ne pratiquait plus à la rue de Vermont 9A, mais à la rue des Lattes 47; en fait le Dr Pavel Staneschi a quitté la rue des Lattes 47 et a maintenant son cabinet à la **rue de Vermont 9A, 1202 Genève**. Téléphone (nouveau): 079 741 79 85, fax (nouveau): 022 734 66 29
- 2) que le Dr Alice KOERFFY a ouvert son cabinet à la rue de l'Athénée 34 : en fait le Dr Koerffly a **déménagé** son cabinet de la rue de la Terrassière 58, à la rue de l'Athénée 34, 1206 Genève, tél. 022 347 43 90, fax 022 347 43 91. D'autre part, elle exerce partiellement en allergologie au Centre médical, rue de Lausanne 80, 1202 Genève, tél. 022 908 33 33, fax 022 908 33 08.

Nous prions ces deux médecins de pardonner ces erreurs.

## Ouvertures de cabinets

### Dr Aline LEMMA ALARCON DALL'ORSO

Spécialiste en pédiatrie  
Groupe médical du Petit-Lancy  
Avenue du Petit-Lancy 29  
1213 Petit-Lancy  
Tél. 022 879 57 01  
Fax 022 879 57 12

*Votre conseiller en assurances  
indépendant depuis plus de 25 ans*

**boss insurance services**

**NOUVELLE RAISON SOCIALE**

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Contrats cadres d'assurance de protection juridique et perte de gain
- Ouverture/Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification de retraite

**Siège principal**  
Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville  
Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88  
www.boss-insurance.ch – info@boss-insurance.ch

**Représentation**  
Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève  
Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

1005506

## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Médecins au Service de santé de la jeunesse

Le Service de santé de la jeunesse de Genève (DIP) cherche deux médecins à 50% (ou un à 90%). Activités de surveillance, prévention et de promotion de la santé. Expérience en pédiatrie souhaitée, intérêt pour la santé publique. Disponibilité immédiate ou à convenir.

Contacteur par téléphone: 022 546 41 00  
par courriel: [claire-anne.wyler@etat.ge.ch](mailto:claire-anne.wyler@etat.ge.ch)

### Cabinet à Florissant à partager dès le 1<sup>er</sup> mars.

Psychiatre cherche à partager cabinet à Florissant avec un collègue spécialiste dès le 1<sup>er</sup> mars 2011 en vue de partager les charges.

Contacteur par téléphone: 079 667 02 59 dès 18 h30.

### Cherche médecin psychiatre pour cabinet

Je suis médecin interniste installé en groupe (environ 10 confrères) dans un centre ayant un pôle en psychiatrie, qui se situe à la rue de Lausanne 80, 1202 Genève. Locaux neufs, système informatique complet, réception.

Je cherche un médecin psychiatre (entre 50 et 100%) pour compléter notre groupe et répondre à la demande locale.

Contacteur Flavio Cortes par téléphone: 022 908 33 33  
par courriel: [flaviocortes78@gmail.com](mailto:flaviocortes78@gmail.com)

### Cabinet médical à partager

Souhaitant réduire mon activité, je cherche à partager mon cabinet situé à Rive avec un (e) collègue à temps partiel (horaires à convenir).

Contacteur par courriel: [carlchristen@yahoo.com](mailto:carlchristen@yahoo.com)

### Cherchons un(e) pédopsychiatre ou psychiatre

Pour une équipe multidisciplinaire de consultation et psychothérapie à Versoix. Début de bail au 1<sup>er</sup> mai 2011.

Contacteur par téléphone Véronique Tobler au 078 697 67 80 ou Nathalie Schmid Nichols au 022 321 14 70

### Cherche psychiatre ou pédopsychiatre FMH

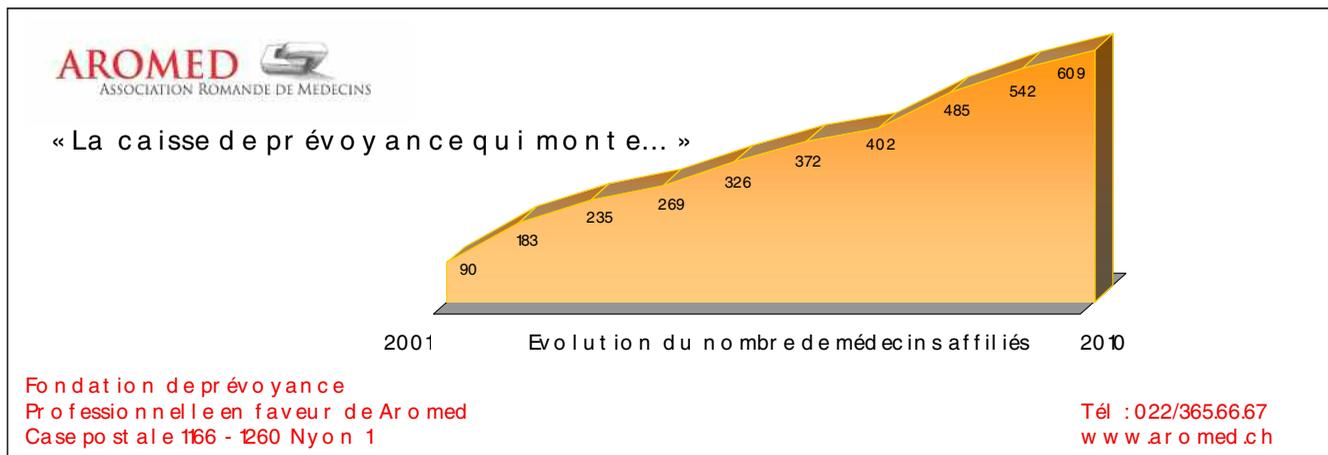
Psychiatre pour enfants et adolescents exerçant à Champel à 50% cherche collègue pour partager son cabinet tout équipé, petit jardin, bien situé.

Contacteur par téléphone: 078 773 91 94 ou 022 361 74 11

### Recherche deux psychologues FSP

Psychiatre cherche deux psychologues FSP avec droit de pratique dans le canton de Genève pour travailler ensemble dans un cabinet à Florissant.

Contacteur par téléphone: 079 667 02 59 à partir de 18h30



**finance**  
**Fisca**  
Conseils en prévoyance  
et patrimoine

**Médecin, vous êtes à la recherche d'une assistance en matière d'assurances ?**

**FISCA finance sa**  
Case postale 1153  
CH - 1260 Nyon 1

**FINMA N° 24136**

**Tél. 058 911 0800**  
[www.fiscafinance.ch](http://www.fiscafinance.ch)  
[info@fiscafinance.ch](mailto:info@fiscafinance.ch)

1005580

## A vos agendas!

*Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférence sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique « On nous prie d'annoncer »)*

**Vendredi 18 mars, de 9 h 00 à 17 h 00**

### Le traumatisme psychique entre clinique et imagerie cérébrale

Avec la participation de Robert Neuburger, Lakshmi Waber, Ansgar Rougemont

Organisé par la Société suisse de psychotraumatologie (SSPT)

Lieu: Bâtiment de Edwards Lifesciences SA, route de l'Etraz 70, 1260 Nyon



**Mardi 22 mars 2011, de 19 h 00 à 20 h 00**

### L'acide hyaluronique (une molécule protéiforme)

Par le Dr Denis SALOMON

Lieu: Clinique de l'Oeil SA, avenue du Bois de la Chapelle 15, 1<sup>er</sup> étage, 1213 Onex



**Jeudi 24 mars 2011, de 8 h 45 à 17 h 00**

### 7<sup>e</sup> journée genevoise d'addictologie Alcool et approches thérapeutiques actuelles

Journée de formation reconnue comme 8 heures de formation continue par la SSPP et la SSMG.

Renseignements: secrétariat du service d'addictologie, Anne Wittwer, tél. 022 304 45 55, [anne.wittwer@hcuge.ch](mailto:anne.wittwer@hcuge.ch)

Lieu: Fondation Louis-Jeantet, route de Florissant 77, 1206 Genève



**Jeudi 24 mars 2011, à 19 h 30**

### La thérapie narrative: pour favoriser de «meilleures histoires» encore...

Conférence d'André Grégoire.

Lieu: Fondation Louis-Jeantet, route de Florissant 77, 1206 Genève



**Samedi 26 mars 2011, à 17 h 00**

### Cérémonie du souvenir

Parents, familles et proches d'un enfant trop tôt disparu, soignants et bénévoles, soyez les bienvenus à la Cérémonie du souvenir destinée à rendre hommage aux enfants décédés.

Cérémonie suivie d'un temps convivial avec une collation.

Flyers/affiches sur demande (tél. 022 305 40 18)

Lieu: HUG, salle Opéra, niveau 0.



**Samedi 26 mars 2011, de 8 h 15 à 18 h 00**

### 24<sup>e</sup> journée de formation post-graduée et continue de l'école de sophro-bio-dynamique de Genève Que veut dire le patient par son état dépressif?

Compte pour 8 crédits ASMPP, compte pour 8 heures pour la formation continue.

Lieu: salle de conférence de la Filière physiothérapie HEDS, rue des Caroubiers 25, salle 116, 1<sup>er</sup> étage, Genève

## A vos agendas! (suite)

**Samedi 26 mars 2011, de 9 h 30 à 15 h 30**

**1<sup>er</sup> symposium international de la Métairie  
Troubles de l'humeur et de l'impulsivité - actualité des traitements**

Renseignements: Clinique La Métairie, avenue Bois-Bougy – 1260 Nyon  
Tél. 022 363 20 20 – Fax. 022 363 20 01 – info@lametairie.ch – www.lametairie.ch



**Les mardis 29 mars, 12 avril, 24 mai, 14 juin, 20 septembre, 18 octobre,  
15 novembre et 6 décembre 2011, de 18 h 30 à 20 h 00**

**Formation en psychotraumatologie**

Cours de formation à l'aide et aux soins psychologiques immédiats en cas de stress aigu, de stress traumatique, de burn-out.

Détail de la formation et formulaire d'inscription: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Programme-de-formation-en-Psychotraumatologie.pdf>

Formateurs: Dr Daniel Smaga et Dr Grégoire Rubovszky



**Samedi 2 avril 2011, de 8 h 00 à 17 h 00**

**XVIII<sup>e</sup> journée genevoise de psychosomatique  
Transformations en psychosomatique**

Renseignements: AGEPSO, Dr Patricia Vadi Lathion, avenue de la Gare des Eaux-Vives 10, 1207 Genève. Tél. /Fax: 022 700 07 03, p.vadilathion@bluewin.ch

Lieu: Muséum d'Histoire Naturelle, salle de conférence, 1er étage, route de Malagnou 1, 1206 Genève



**Jeudi 7 avril 2011, de 14 h 30 à 18 h 30**

**Dermatologie et otorhinolaryngologie pour le médecin de famille**

Reconnaître et bien traiter le «courant» – Attention aux «pièges» – «Liens» avec les maladies systémiques.

Organisé par: Médecins de famille Genève

Lieu: Fédération des entreprises romandes, rue de Saint-Jean 98, 1201 Genève



**Jeudi 7 avril, mardi 17 mai et lundi 20 juin 2011, à 20 h 15**

**La psychanalyse pour les nuls**

Renseignements: [www.cprs.ch](http://www.cprs.ch)

Lieu: Uni Mail, salle R070

### La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

#### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

#### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
roger.steiger@amge.ch

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
pub@medhyg.ch

#### Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

### AMG

Rue Micheli-du-Crest 12  
1205 Genève  
Tél.: 022 320 84 20  
Fax: 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
7 avril 2011**

**Délai rédactionnel :  
21 mars 2011**